

17 mai 2024 -20:13

## Conseil des ministres du 17 mai 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 17 mai 2024 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Elise Goethals  
Service Rédaction  
+32 2 287 41 22  
[elise.goethals@premier.fed.be](mailto:elise.goethals@premier.fed.be)

Maxime Darge  
Service Rédaction  
+32 471 84 21 87  
[maxime.darge@premier.fed.be](mailto:maxime.darge@premier.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'une série de marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des dossiers suivants :

- l'acquisition d'équipements de protection individuelle, de tenues de travail et de tenues pour des fonctions spécifiques
- un marché public relatif au NH90 "Nato Frigate Helicopter" block upgrade - Software Release 3
- la maintenance des systèmes optiques des patrouilleurs Castor et Pollux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Loterie nationale : répartition des subsides définitive pour 2023 et provisoire pour 2024

Sur proposition du ministre chargé de la Loterie nationale Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal déterminant le plan de répartition définitif 2023 et le plan de répartition provisoire 2024 des subsides de la Loterie nationale.

Le projet d'arrêté royal déterminant le plan de répartition définitif de l'exercice 2023 s'inscrit dans la ligne du plan de répartition provisoire et se base sur les résultats de l'exercice 2023 de la Loterie nationale qui permettent d'atteindre un montant de 220 millions pour les bonnes causes.

Le projet d'arrêté royal déterminant le plan de répartition provisoire des subsides de l'exercice 2024 se base sur une anticipation des résultats de la Loterie nationale ainsi que sur le contrat de gestion qui lie l'État à l'entreprise et qui prévoit un montant annuel de 200 millions pour le soutien aux bonnes causes.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2024](#)

## Fixation de la rémunération des directeurs de Hedera et du CFO de Nuclear Sub

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la rémunération des directeurs de Hedera. Le Conseil des ministres a aussi marqué son accord sur la fixation de la rémunération du directeur financier de « Nuclear Sub ».

Dans le cadre de l'accord entre l'État belge et Engie, le projet de loi relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement d'une institution de droit public ayant pour objet de supporter la responsabilité financière de certaines obligations nucléaires crée une nouvelle institution, Hedera.

Cette institution a pour objet d'assumer la responsabilité financière, dans l'intérêt général des obligations financières transférées en matière de gestion des déchets radioactifs et du combustible nucléaire usé, de prendre en charge les coûts liés à ces obligations et d'assurer le financement de ces coûts. Hedera est gérée par un comité de direction composé de trois membres : le président, le directeur financier et le directeur technique.

En outre, toujours dans le cadre de l'accord avec Engie, l'État belge prendra une participation de 50 % dans une entreprise commune à créer avec Engie (« Nuclear Sub »). L'État belge nommera le directeur financier de Nuclear Sub.

Cela signifie qu'il faut recruter quatre postes : trois directeurs pour Hedera et le directeur financier de Nuclear Sub, dont il faut bien sûr déterminer les conditions salariales.

Le projet d'arrêté royal fixe la rémunération du directeur d'Hedera. Par ailleurs, un accord politique est conclu concernant la rémunération du directeur financier de Nuclear Sub, de sorte que la procédure de recrutement puisse débuter. Concrètement, le Conseil des ministres accepte de fixer le salaire du directeur financier de Nuclear Sub au même niveau que celui des directeurs financier et technique d'Hedera.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Actualisation du mécanisme interdépartemental d'aide d'urgence B-FAST

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au mécanisme interdépartemental d'aide d'urgence B-FAST, *Belgian First Aid and Support Team*.

Après 20 ans d'existence, sur base des leçons apprises lors des opérations menées à l'étranger ainsi que des recommandations d'audits, une nouvelle vision stratégique a été approuvée par le Conseil des ministres du 5 avril 2024 afin de rendre le mécanisme B-FAST plus adapté aux défis actuels et à venir. Les grands principes de cette nouvelle vision stratégique ont servi de base à la rédaction de ce nouvel arrêté royal portant création de la structure B-FAST, qui remplace l'arrêté royal du 28 février 2003.

- Concrètement, outre l'envoi de matériel d'aide d'urgence et le déploiement d'experts ou de modules à l'étranger, l'organisation d'évacuations médicales vers la Belgique est mentionnée dans les opérations pouvant être menées.
- L'envoi sur le terrain d'une équipe de reconnaissance multidisciplinaire afin de réaliser une analyse de situation dès le début d'une crise est encouragé.
- La durée maximale d'une opération B-FAST sera étendue, pour passer de 10 jours actuellement à 3 mois maximum.
- Le déploiement d'une équipe d'experts en amont d'une crise sera également rendu possible afin de renforcer la capacité de réaction du pays touché.
- La possibilité d'intervenir dans des zones comportant un risque sécuritaire pourra par ailleurs être envisagée.
- Le développement des capacités de B-FAST se poursuivra.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte

Porte-parole (FR)

[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche

Porte-parole (NL)

[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Régie des bâtiments : rénovation et restauration de l'établissement pénitentiaire de Merksplas

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un marché public pour la rénovation et la restauration de l'établissement pénitentiaire de Merksplas.

Dans le cadre du masterplan pour une détention plus humaine, le Conseil des ministres a décidé en 2016 de procéder à la rénovation graduelle de l'établissement pénitentiaire de Merksplas, en gestion propre par la Régie des bâtiments.

Les travaux de rénovation se dérouleront en quatre phases successives pour que la prison reste opérationnelle pendant les travaux. À l'issue des travaux de rénovation, la capacité se chiffrera à 400 détenus.

En vue de désigner l'entrepreneur en charge de la réalisation du projet, un marché public sera lancé via une procédure ouverte. Le marché se compose d'une tranche ferme (phase de construction I) et de plusieurs tranches conditionnelles (phases de construction II, III et IV). La commande d'une tranche conditionnelle dépend de la qualité de l'exécution de la tranche ferme ou de la tranche conditionnelle précédente, ainsi que des crédits disponibles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Accord de coopération d'exécution relatif à la réalisation du projet ferroviaire prioritaire régional « Axe Bruxelles-Luxembourg »

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé l'accord de coopération bilatéral d'exécution entre l'État fédéral et la Région wallonne relatif au projet ferroviaire prioritaire régional « Axe Bruxelles-Luxembourg ».

En 2017, le gouvernement wallon a marqué son accord de principe sur le financement additionnel de priorités ferroviaires régionales à concurrence de 32,48 millions d'euros qui ferait l'objet d'une enveloppe budgétaire complémentaire allouée au ministre régional wallon de la Mobilité, selon une programmation pluriannuelle, et affectée prioritairement à l'axe Bruxelles-Luxembourg.

En 2023, le gouvernement wallon a validé la programmation pluriannuelle issue des discussions avec les instances fédérales, et a chargé son ministre de la Mobilité et des Infrastructures d'affecter ce financement additionnel intégralement à l'amélioration de l'accessibilité des gares de Marloie, Marbehan et Arlon sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, ainsi qu'à l'extension des capacités de stationnement vélo aux abords des gares de cet axe.

La SNCB et Infrabel ont présenté une proposition de fiche de projet avec la description, le coût et le planning estimé du projet « Axe Bruxelles - Luxembourg ». La concertation multilatérale (État fédéral, Région wallonne, SNCB et Infrabel) et bilatérale (État fédéral et Région wallonne) s'est soldée par un consensus sur le texte de l'accord de coopération d'exécution et ses annexes. Les parties ont en outre convenu de conclure ultérieurement un contrat d'exécution de projet.

Le Premier ministre et le ministre de la Mobilité ont été mandatés pour signer l'accord de coopération d'exécution et ses annexes. Le ministre de la Mobilité a également été mandaté pour signer le contrat d'exécution du projet « Axe Bruxelles-Luxembourg ».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la  
Mobilité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://gilkinet.belgium.be>  
[info@gilkinet.fed.be](mailto:info@gilkinet.fed.be)

Thomas Delchambre  
Porte-parole  
+32 474 35 75 51  
[thomas.delchambre@gilkinet.fed.be](mailto:thomas.delchambre@gilkinet.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Révision de l'allocation pour les formateurs internes auprès des établissements pénitentiaires

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté ministériel du 30 juillet 2001 octroyant une allocation à certains agents des services extérieurs de la Direction générale des Etablissements pénitentiaires désignés par mandat à temps plein à la fonction de formateur auprès des centres pénitentiaires de formation de base.

Les établissements pénitentiaires s'appuient sur des formateurs internes mandatés pour la formation de base. Ces formateurs internes mandatés sont nommés parmi le personnel de sécurité.

L'allocation actuelle des formateurs mandatés n'a pas changé depuis de nombreuses années et n'est plus proportionnelle aux indemnités du personnel de surveillance et à l'indemnité accordée aux formateurs internes occasionnels. L'objectif du projet royal est de réviser l'allocation des formateurs internes mandatés rattachés aux centres de formation pénitentiaire, de sorte que la fonction de formateur interne mandaté soit à nouveau attrayante.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Accueil fédéral hivernal de personnes sans-abri 2024-2025

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'organisation du dispositif fédéral d'accueil hivernal pour personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis l'accord de coopération concernant le sans-abrisme de 2014, le gouvernement fédéral assure un accueil d'urgence pour personnes sans-abris au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet accueil est un accueil de seconde ligne, qui se déroule du 1er novembre au 31 mars.

Depuis la fin de l'hiver 2021-2022, l'hébergement d'urgence n'est plus organisé au sein de l'immeuble situé rue de Trèves 82. Il ne sera pas possible d'utiliser les lieux avant 2026 en raison de nombreux obstacles techniques, sécuritaires et de salubrité.

Le SPP Intégration sociale a dès lors préparé un marché public visant à octroyer l'organisation de l'accueil hivernal 2024-2025 à un organisme soumissionnaire, répondant à toutes les spécifications légales et techniques, pour la location d'un bien et l'accompagnement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Sam Van De Putte  
Porte-parole (NL)  
+32 478 44 07 01  
[sam.vandeputte@lalieux.fed.be](mailto:sam.vandeputte@lalieux.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Création du Centre d'analyse des risques climatiques et environnementaux

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la création du Centre d'analyse des risques climatiques et environnementaux.

Le Centre d'analyse des risques climatiques et environnementaux est créé au sein du SPF Santé publique et exerce ses missions de manière indépendante. Le Centre a pour but de contribuer à l'amélioration de la résilience de la société belge face aux risques liés au changement climatique, ainsi que, par extension, à toutes les limites planétaires. Concrètement, le Centre sera chargé :

- d'analyser et d'évaluer dans tous leurs aspects les risques (choc, vulnérabilité, exposition) en Belgique
- d'établir le lien avec tous les aspects des politiques menées
- de formuler des recommandations pour renforcer la résilience de la Belgique et de la société

Le Centre se compose de membres du personnel du SPF Santé publique attachés de manière permanente au Centre.

Le Centre sera doté d'un comité de pilotage comme organe consultatif.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Optimisation du fonctionnement du Conseil fédéral de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui formule un certain nombre de propositions visant à optimiser le fonctionnement du Conseil fédéral de police.

Ce projet d'arrêté royal fait suite à l'examen des différents organes consultatifs après la réforme des forces de police ainsi qu'aux recommandations formulées dans le cadre des Etats généraux de la police (SEGPOL).

Le fonctionnement et les compétences du Conseil fédéral de police doivent être optimisés dans le but de devenir l'organe qui définit et évalue la vision stratégique concernant la police intégrée sur la base des résultats du contrôle et de la surveillance, le fonctionnement et l'organisation de la police locale et fédérale, ainsi que la stratégie de sécurité nationale et la politique de sécurité au sens large en coordination avec les autres partenaires de sécurité. Afin d'impliquer les représentants non policiers et les autres partenaires de la sécurité dans l'élaboration de la politique de sécurité (policière) et son évaluation/test, la possibilité est offerte de créer des groupes de consultation ad hoc sous la direction du Conseil fédéral de police auxquels peuvent siéger, en fonction du sujet, un certain nombre de représentants de la société civile, du monde académique, du monde entrepreneurial, des représentants du SPF Intérieur et de la Justice, des représentants des entités fédérées, des présidents d'organes consultatifs formels d'articulation.

Afin de préserver la confidentialité des réunions et d'assurer que les membres puissent librement partager leurs opinions/conseils, des règles de confidentialité sont établies pour les membres et les services participants. Pour augmenter les taux de participation, les possibilités de numérisation seront davantage exploitées. La condition pour se réunir valablement reste qu'au moins la moitié des membres doivent être présents avec au moins un mandataire de l'autorité administrative (un bourgmestre) et une personne des autorités judiciaires, soit le procureur général, le procureur fédéral ou le procureur du Roi.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Régie des bâtiments : baux emphytéotiques pour des espaces de coworking

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé cinq projets d'arrêté royal organisant la mise à disposition d'un bien immobilier de l'Etat, géré par la Régie des bâtiments, pour l'établissement de "New Places of Working".

Le projet « New Place of Working » (NPOW), consiste à donner en bail emphytéotique des bâtiments vides appartenant à l'Etat Fédéral et gérés par la Régie des bâtiments à des communes afin de pouvoir y développer des projets de coworking et de donner à ces biens une affectation principale autre que le logement des services de l'Etat.

Le développement de ces espaces de coworking dans des sites inoccupés sont réalisés par le biais d'un partenariat public/public sans surcharger les ressources financières et humaines de la Régie des bâtiments. L'objectif est d'offrir un nouvel outil de valorisation de sites inoccupés tout en externalisant la gestion et la remise en fonction des bâtiments.

Les projets d'arrêté royal concernent les dossiers finalisés suivants :

- Jodoigne : Centre administratif, sis avenue des Commandants Borlée 42
- Hannut : Centre administratif, sis rue de Huy 12
- Bertrix : Centre administratif, sis rue de la Gare 130
- Saint-Hubert : Centre administratif, sis avenue Nestor Martin 10
- Durbuy : Centre administratif, sis route de Marche 35

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Circulaire relative aux conflits d'intérêts dans le cadre des marchés publics

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire portant sur la déontologie, les conflits d'intérêts et le mécanisme du tourniquet (« revolving doors ») dans le cadre des marchés publics.

Le projet de circulaire vise à adapter les circulaires des 21 juin 2010 (marchés publics - déontologie - conflit d'intérêts - déclarations sur l'honneur) et 5 mai 2014 (marchés publics - conflits d'intérêts - mécanisme du tourniquet (« revolving doors »)) à l'actuelle législation relative aux marchés publics ainsi qu'à l'arrêté royal du 18 avril 2023 relatif à la politique d'intégrité et à la gestion de l'intégrité au sein de certaines organisations du pouvoir exécutif fédéral et modifiant l'arrêté royal du 22 février 2017 portant création du SPF BOSA.

Tout d'abord, il est précisé que les personnes soumises à la circulaire et qui doivent assumer des tâches dans le domaine des marchés publics doivent, tous les deux, déposer une déclaration écrite dans laquelle elles confirment avoir pris connaissance de l'article 6 de la loi relative aux marchés publics. Cette déclaration devra donc être renouvelée tous les deux ans. Au plus tard le 1er octobre 2024, ces personnes doivent avoir effectué une première fois cette déclaration écrite globale.

Ensuite, le projet a été modifié en fonction de la législation la plus récente relative aux marchés publics, laquelle contient des articles portant spécifiquement sur les conflits d'intérêts et le mécanisme du tourniquet. Par ailleurs, dans ce projet, il a été choisi de prévoir pour le mécanisme du tourniquet une clause standard unique, que les pouvoirs adjudicateurs doivent reprendre dans les documents du marché. La mission de conseil et d'accompagnement du Bureau intégrité du SPF BOSA est aussi définie plus en détail à la lumière de l'arrêté royal du 18 avril 2023.

Le projet de circulaire remplace de ce fait les circulaires de 2010 et 2014 et entrera en vigueur le 1er octobre 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

François Bailly  
Porte-parole (FR)  
+32 488 07 05 12  
[francois.bailly@premier.be](mailto:francois.bailly@premier.be)

Bram Delen  
Porte-parole (NL)  
+32 497 30 82 05  
[bram.delen@premier.be](mailto:bram.delen@premier.be)

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Modifications concernant le Service fédéral d'audit interne

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à préciser les missions du Service fédéral d'audit interne (FAI) en modifiant en profondeur son arrêté constitutif qui date du 4 mai 2016.

Les grandes lignes de ce projet d'arrêté royal sont les suivantes :

- rattachement du FAI au SPF BOSA et non plus au SPF Chancellerie du Premier Ministre. À l'avenir, ce sera donc aussi le SPF BOSA qui assurera le soutien administratif et logistique du FAI. Les crédits de fonctionnement du service seront ainsi transférés au SPF BOSA à partir du 1er janvier 2025. Le FAI conserve cependant son fonctionnement indépendant et dispose dès lors d'un plan et d'une enveloppe de personnel propres
- l'assurance d'un meilleur suivi des audits par les fonctionnaires dirigeants qui appartiennent à l'univers d'audit du FAI
- l'accès aux informations du FAI dans le cadre d'audits et d'enquêtes préliminaires dans le cadre d'éventuelles atteintes à l'intégrité ou d'audits forensiques proprement dits a été précisé et élargi

En outre, le FAI joue, pour le compte de plusieurs organisations, le rôle de canal de signalement interne pour les éventuelles atteintes à l'intégrité. Dans ce contexte, le Conseil des ministres a approuvé la clé de répartition qui a été calculée dans le cadre de la création du canal de signalement interne, à savoir une charge budgétaire supplémentaire qui correspond à un rapport de 0,1 % du nombre d'ETP d'une organisation qui souhaite faire appel au FAI pour cette mission.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État après négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

François Bailly  
Porte-parole (FR)  
+32 488 07 05 12  
[francois.bailly@premier.be](mailto:francois.bailly@premier.be)

Bram Delen  
Porte-parole (NL)  
+32 497 30 82 05  
[bram.delen@premier.be](mailto:bram.delen@premier.be)

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection  
des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Nomination des membres du conseil d'administration du Ducroire

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du conseil d'administration du Ducroire.

Voici les nominations opérées :

- Pierre Harkay et Emiel Neyrinck, particulièrement impliqués dans la promotion du commerce extérieur sur proposition de la Région de Bruxelles-Capitale, sont respectivement nommés membre et membre suppléant du conseil d'administration du Ducroire, en remplacement de Sarah Lokman et Anton Van Assche pour la durée restante du mandat en cours de cinq ans
- Rémi Janssens, représentant du ministre de l'Économie, est nommé membre du conseil d'administration du Ducroire, en remplacement de Florence Lepoivre pour la durée restante du mandat en cours de cinq ans
- Jan De Preter et Alexander Verstraete, représentants de la ministre de la Coopération au développement, sont respectivement nommés membre et membre suppléant du conseil d'administration du Ducroire, en remplacement de Joris Totté et de Nathalie Maelfait pour la durée restante du mandat en cours de cinq ans

Le projet est soumis à la signature du roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales

Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte

Porte-parole (FR)

[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche

Porte-parole (NL)

[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale

Rue de la Loi, 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers

Porte-parole

[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Nomination de membres du conseil d'administration de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Égalité des genres Marie-Colline Leroy, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination et remplacement de plusieurs membres du conseil d'administration de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Charlotte Steel et Michelle Van den Broeck sont nommées en tant que membres effectives avec voix délibérative et Lynn Callewaert est nommée en tant que membre suppléante avec voix délibérative.

Le projet entre en vigueur au 1er mai 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie-Colline Leroy, secrétaire d'État à l'Égalité des genres, à l'Égalité des chances et à la Diversité  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://leroy.belgium.be>  
[info@leroy.belgium.be](mailto:info@leroy.belgium.be)

Nicolas Parent  
Porte-parole (FR)  
+32 497 17 20 57  
[nicolas.parent@leroy.fed.be](mailto:nicolas.parent@leroy.fed.be)

Inge Jooris  
Porte-parole (NL)  
[inge.jooris@leroy.fed.be](mailto:inge.jooris@leroy.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Marché public pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à des services de nettoyage pour le SPF Finances.

Le marché porte sur des services de nettoyage quotidien et périodique des locaux du complexe North Galaxy et du socle.

La procédure choisie est la procédure ouverte avec publication européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2024](#)

## Salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

Cet avant-projet transpose partiellement la directive (UE) 2022/2041 sur les salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne. La directive contribue au renforcement de la dimension sociale de l'Europe dans le cadre de la mise en œuvre du pilier européen des droits sociaux et vise à créer de meilleures conditions de vie et de travail dans l'Union, notamment en ce qui concerne le caractère adéquat des salaires minimaux pour les travailleurs afin de contribuer à une convergence sociale ascendante et de réduire les inégalités salariales.

Cette transposition partielle doit encourager la négociation collective sur la fixation des salaires dans le secteur privé. Elle règle également comment l'information sur le salaire minimum et la protection en matière de salaires minimums est mise à disposition et prévoit un droit de recours et de protection contre les traitements ou les conséquences au cas où les droits d'un travailleur en matière de salaires minimums sont violés.

Il s'agit principalement de dispositions relatives au secteur privé, les dispositions de la directive sur les salaires minimums légaux n'entrant pas dans le champ d'application de cet avant-projet.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2024](#)

## Réforme du comité de direction de la Sûreté de l'État

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réformant le comité de direction de la Sûreté de l'État (VSSE).

L'Autorité nationale de sécurité a été rattachée à la Sûreté de l'État (VSSE) par un amendement législatif antérieur. Ce rattachement a conféré à la VSSE un nouveau rôle important, qui se reflète dans le comité de direction. En outre, le VSSE dispose d'un nouveau modèle de recherche et, grâce au statut unifié du personnel, la séparation entre le personnel opérationnel et les analystes est supprimée.

Pour ces raisons, le comité de direction doit être reconstitué, ce qui se traduit par les directions suivantes :

- une direction Intelligence
- une direction Strategy
- une direction Security
- une direction Corporate services

Les trois directions existantes sont ainsi transformées en quatre nouvelles directions.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État après négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Congés thématiques au Collège réuni de la Commission Communautaire Commune

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi de congés thématiques à certains membres du personnel du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale.

Le Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale entend accorder le bénéfice des régimes spécifiques (congrés thématiques) aux stagiaires des Services du Collège réuni (Vivalis) et aux stagiaires et au personnel statutaire et contractuel de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (Iriscare). Conformément à l'article 3 de l'arrêté cadre du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations, le Conseil des ministres donne son accord préalable à l'application de ces régimes spécifiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Transposition de la directive sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à transposer en droit belge la directive européenne (UE) 2021/2167 sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits.

L'objet principal de cette directive est de créer un environnement propre à permettre aux établissements de crédit de traiter le problème des « prêts non performants » figurant à leur bilan, et de réduire le risque d'une accumulation future de nouveaux prêts de ce type. Une telle accumulation de prêts non performants dans leur bilan pourrait mettre en péril le rôle de financement de l'économie des établissements de crédit. Dans cette optique, ce cadre européen requiert des gestionnaires de crédits qu'ils obtiennent un agrément et qu'ils soient assujettis à la surveillance d'autorités compétentes nationales, à savoir celles de leur Etat membre d'origine.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi transposant la directive (UE) 2021/2167 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2021 sur les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédits, et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2024](#)

## Marchés publics pour le SPF Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de divers marchés publics pour le SPF Justice.

Voici les dossiers concernés :

- la gestion des services de téléphonie pour les détenus dans les établissements pénitentiaires belges
- la maintenance corrective et adaptative et le monitoring applicatif de l'application « SIDIS Suite », qui aide les responsables des prisons belges à gérer la détention
- les services relatifs à la signature électronique qualifiée au sein de la Justice (JustSign) à court terme
- les services relatifs à la signature électronique qualifiée au sein de la Justice (JustSign) à long terme
- l'impression, la manutention et l'envoi de lettres (JustSend) non liées au traitement financier et administratif d'amende
- la gestion de la plateforme des amendes Crossborder
- la prolongation du contrat existant concernant la maintenance des infrastructures techniques du SPF Justice
- un contrat-cadre concernant le support stratégique et opérationnel dans le domaine ICT

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

17 mai 2024 -20:24

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Prolongation de l'allocation pour la sécurité locale des communes

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal prolongeant l'allocation destinée aux communes dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Au cours de la période 2002-2023, 29 communes ont bénéficié d'une allocation annuelle de près de 15 millions d'euros (2023) destinée à la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention. En outre, au cours de la période 2014-2023, un groupe de communes (à la composition variable) s'est vu octroyer un montant annuel variant entre 600.000 et 800.000 euros dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention.

Ces allocations sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Dispositions relatives à la cybersécurité nucléaire

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'entrée en vigueur de diverses dispositions relatives à la cybersécurité nucléaire et à la désignation des autorités consultatives.

Le projet a pour objet de faire entrer en vigueur les dispositions de la loi du 5 avril 2019 qui tracent les contours du cadre légal de la cybersécurité nucléaire et de désigner les autorités qui seront associées, aux côtés de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN), à la confection des diverses mesures ou à l'accomplissement de certaines tâches.

Le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB) conseillera l'AFCN concernant l'élaboration d'un futur projet d'arrêté royal.

Le CCB et le Centre de crise national (NCCN) assisteront l'AFCN ou lui rendront un avis pour l'accomplissement des diverses tâches prévues en application des dispositions légales et ce, dans le respect de leurs compétences.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Utilisation de la provision interdépartementale pour le financement des projets climat

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les projets qui seront financés par la provision interdépartementale climat.

La loi relative à l'organisation de la politique climatique fédérale introduit un mécanisme d'évaluation, de suivi et de rapportage pour l'utilisation de la partie équivalente de la part fédérale des recettes provenant de la mise aux enchères des quotas d'émission. Les nouveaux projets suivants seront financés à l'aide de la provision interdépartementale climat pour un montant total de 1,4 millions d'euros :

- le monitoring énergétique relatif au mazout et aux grands consommateurs d'énergie dans des bâtiments publics
- le développement d'une base de données pour soutenir la réparation des biens
- la promotion d'un ticket intégré (SNCB + De Lijn + TEC + MIVB) à 59 euros par mois pour des jeunes de 18 à 25 ans au cours de l'été 2024
- la certification des bâtiments adaptés aux vélos
- le renforcement de la capacité de « modélisation du système énergétique » du Bureau fédéral du plan

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@khattabi.fed.be](mailto:info@khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Conformité des produits de construction : traitement des données personnelles par le SPF Economie

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à modifier la loi portant exécution du règlement européen établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

Cet avant-projet de loi a pour objectif d'exécuter, d'une part, le règlement (UE) n° 2019/1020 sur la surveillance du marché et la conformité des produits ainsi que, d'autre part, le règlement (UE) n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Pour atteindre cet objectif, les services d'inspection et/ou de contrôle du SPF Economie doivent traiter certaines données personnelles des opérateurs économiques. Le projet réglemente donc ce processus conformément au règlement général sur la protection des données.

Par ailleurs, cet avant-projet vise également à aligner la législation sur les produits de construction avec les dispositions du livre XV du Code économique, qui s'applique aux produits et services en général.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 21 décembre 2013 portant exécution du Règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, et abrogeant diverses dispositions*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Révision du règlement d'ordre intérieur du Conseil fédéral du développement durable

Sur proposition de la ministre du Développement durable Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal mettant à jour le règlement d'ordre intérieur du Conseil fédéral du développement durable (CFDD).

La mise à jour a pour objectif de faire mieux concorder le règlement d'ordre intérieur du CFDD à son fonctionnement quotidien, qui a évolué depuis sa dernière révision en 2016. Voici les modifications apportées :

- ajout d'une introduction qui rappelle les missions du CFDD et le fait que tous les membres s'engagent à participer de bonne foi à la réalisation de ces objectifs
- ancrage dans le règlement d'ordre intérieur de pratiques existantes, afin de renforcer la transparence et la bonne gouvernance dans le fonctionnement du Conseil
- mise à jour de la liste des membres invités comme observateurs à l'assemblée générale du CFDD
- clarification de la procédure d'approbation des projets d'avis
- l'allocation de jetons de présence et d'indemnités aux membres n'est plus obligatoire mais facultative pour le Conseil

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Service bancaire de base pour les entreprises

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux motifs de refus dans le cadre du service bancaire de base pour les entreprises.

Le projet vise à établir des motifs de refus que la chambre bancaire de base doit prendre en compte lors de l'évaluation d'une demande d'obtention de service bancaire de base. Les motifs de refus s'inscrivent dans le cadre du renforcement de la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que du respect des sanctions financières.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 décembre 2022 relatif au service bancaire de base pour les entreprises*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:24

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Instauration d'un indice de durabilité

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant un « indice de durabilité » pour les lave-linges et les téléviseurs.

L'instauration d'un tel indice sur la base de la loi sur la promotion de la réparabilité et la durabilité des biens devrait permettre aux consommateurs de s'informer sur la réparabilité et la durée de vie attendue de ces appareils lors de leur achat.

Cette loi impose également d'aligner les obligations applicables au calcul d'un indice de durabilité pour certains groupes de produits autant que possible sur ce qui est développé dans d'autres pays. L'on évitera ainsi de créer une charge administrative supplémentaire consécutive aux différentes obligations. La France impose un indice de durabilité pour les lave-linges et les téléviseurs qui entrera en vigueur à partir du 7 avril 2025 et le projet instaure une réglementation identique pour la Belgique.

Le projet instaure en Belgique, une réglementation identique à la France qui imposera un indice de durabilité pour les lave-linges et les téléviseurs à partir du 7 avril 2025 et. Un tel alignement permet d'éviter de créer une charge administrative supplémentaire pour les entreprises présentes sur le marché des deux pays.

Le projet établit enfin les responsabilités et les obligations en matière de calcul et de communication de l'indice de durabilité. Elles sont calquées sur celles qui prévalent pour l'indice de réparabilité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Harmonisation de la législation relative aux dommages environnementaux

Sur proposition de la ministre de l'Environnement Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à mettre en conformité la législation belge avec les dispositions de la directive européenne 2004/35/CE (UE) sur les dommages environnementaux.

La direction générale Environnement de la Commission européenne a adressé un avis à la Belgique le 28 septembre 2023 en raison de la transposition non conforme de l'article 12 de la directive 2004/35/CE (UE) sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux.

Afin de satisfaire à ces remarques, une adaptation de l'arrêté royal du 3 août 2007 concernant la prévention et la réparation des dommages environnementaux lors de la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés ou de produits en contenant, est nécessaire.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@khattabi.fed.be](mailto:info@khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Champ d'application de la loi réglementant la sécurité privée et particulière

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les professions ou activités qui ne sont pas considérées comme des activités visées dans la loi réglementant la sécurité privée et particulière.

L'article 15 de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière stipule que le Roi peut, par un arrêté délibéré en Conseil des ministres, arrêter la liste des professions ou activités qui ne sont pas considérées comme des activités entrant dans le champ d'application de la loi réglementant la sécurité privée et particulière.

Le projet d'arrêté royal vise à remplacer l'arrêté royal du 29 juin 2014 qui prévoyait un régime similaire.

Le projet prévoit l'exclusion des professions et activités suivantes du champ d'application de la loi du 2 octobre 2017 : les membres des services de police, les gardiens de la paix, les gardes champêtres particuliers, les stewards de football et les responsables de la sécurité mandatés, les membres du cadre actif des forces armées, les militaires du cadre de réserve des forces armées, les membres des équipes d'intervention des services de renseignement et de sécurité, les membres du personnel d'une assemblée législative exerçant certaines missions de contrôle d'accès, ainsi que les personnes exerçant certaines activités relatives aux sanctions administratives communales.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## AFSCA : honoraires des vétérinaires indépendants chargés de mission

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prévoyant une hausse des honoraires des vétérinaires indépendants, chargés de mission par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA)

Afin de réaliser pleinement et efficacement ses missions, l'AFCA, depuis sa création, s'est attachée les services de vétérinaires indépendants chargés de mission (CDM) auprès de qui elle délègue des tâches d'inspection, d'expertise, de contrôle et de certification. Depuis plusieurs années, l'Agence peine à maintenir un contingent de CDM qui puisse lui permettre de disposer suffisamment de vétérinaires indépendants pour assurer de façon optimale les missions qu'elle souhaite leur confier. Leur collaboration se fait, année après année, de plus en plus difficilement. L'une des raisons principalement avancée pour expliquer cette difficulté de recrutement est liée à une attractivité financière insuffisante de la fonction. Une hausse des honoraires payés aux CDM apparaît nécessaire.

La hausse des rétributions prévue par le projet d'arrêté royal couvre les revalorisations suivantes :

- hausse de 9 euros par heure à partir de 2025 après indexation des honoraires de 2024
- hausse de 5 euros par heure à partir de 2026 après indexation des honoraires de 2025
- hausse de 2 euros par heure à partir de 2027 après indexation des honoraires de 2026
- hausse de 1 euro par heure à partir de 2028 après indexation des honoraires de 2027.
- paiement dès le premier kilomètre des déplacements réalisés pour effectuer les missions confiées par l'Agence (en effet, depuis plusieurs années, les 20 premiers km ne sont pas payés)
- fixation d'une rémunération minimale par mission confiée par l'Agence (des missions courtes payées moins d'une heure ne sont pas assez rentables sachant que les CDM ne sont pas dédommagés pour leur temps de déplacement)

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 10 novembre 2005 relatif aux rétributions visées à l'article 5 de la loi du 9 décembre 2004 portant financement de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Réforme de l'Autorité nationale de sécurité : modalités pratiques relatives aux vérifications de sécurité

Le Conseil des ministres a approuvé quatre projets d'arrêté royal qui s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'Autorité nationale de sécurité, de la révision de la classification et des habilitations de sécurité, des avis de sécurité et du service public réglementé.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 7 avril 2023 modifiant la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité, la Police fédérale statue et assure seule la gestion et la coordination des vérifications de sécurité, en concertation avec les membres concernés des services de renseignement.

Ensuite, un avant-projet de loi a été établi afin de réviser en profondeur la loi du 11 décembre 1998, telle que modifiée par la loi du 7 avril 2023, en ce qui concerne les vérifications de sécurité. Ce projet organisait la délégation au Roi de l'ensemble des modalités pratiques. Il est donc habilité à déterminer :

- les autorités administratives compétentes pour introduire une demande générale préalable d'autorisation de solliciter des avis de sécurité
- la liste des données et informations visées à l'article 31, § 1er, 3° à 5° de la loi
- le montant et la clé de répartition des rétributions dues pour les vérifications de sécurité
- le contenu de la demande générale préalable d'autorisation de solliciter des avis de sécurité
- le contenu des formulaires de consentement et de retrait de consentement
- les modalités de désignation et les missions du gestionnaire des avis de sécurité
- les modalités de notification des avis de sécurité

Les projets d'arrêté royal exécutent cette disposition.

Les projets sont transmis pour avis à l'Organe de contrôle de l'information policière, à l'Autorité de protection des données, à l'Organe de recours, soit le Comité R, et au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal portant exécution de la loi modifiant la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations de sécurité, aux avis de sécurité et au service public réglementé*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 8 mai 2018 déterminant la liste des données et informations qui peuvent être consultées dans le cadre de l'exécution d'une vérification de sécurité*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 4 février 2024 fixant le montant des rétributions dues en exécution de l'article 22septies de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification, aux habilitations de sécurité, attestations de sécurité, avis de sécurité et au service public règlemente ainsi que les clés de répartition*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 8 mai 2018 fixant les secteurs d'activités et les autorités administratives compétentes visées à l'article 22quinquies, §7 de la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations, attestations et avis de sécurité*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Prolongation de la convention de logement pour le secrétariat d'Eureka

Sur proposition du secrétaire d'État en charge de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation de la convention de logement pour le secrétariat d'Eureka.

Eureka est une initiative intergouvernementale fondée en 1985 ; il s'agit de l'un des programmes les plus anciens et les plus importants au monde pour le financement de projets internationaux de R&D et d'innovation. Eureka est établi à Bruxelles depuis 1986.

La Belgique est très active dans les projets Eureka dans toutes ses régions. La Belgique assumera également la présidence d'Eureka pour la période 2026-2027. En tant que présidente d'Eureka, la Belgique peut encore améliorer la visibilité du monde belge de l'industrie et de la recherche, en rendant visite aux acteurs belges lors de la réunion du réseau Eureka et en les mettant en contact avec l'ensemble du réseau Eureka

Cette prolongation s'applique pour une période de six ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030 inclus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 19 00  
<https://dermine.belgium.be>  
[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer  
Porte-parole (FR)  
+32 486 35 64 00  
[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato  
Porte-parole (FR)  
+32 476 48 01 31  
[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Marchés publics pour la Police fédérale

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation de quatre marchés publics pour la Police fédérale.

Sont concernés les dossiers suivants :

- un accord-cadre pluriannuel de fournitures en vue de l'acquisition de vêtements pour la gestion négociée de l'espace public (GNEP), au profit de la Police intégrée structurée sur deux niveaux
- un accord-cadre de services pour la réparation, la fourniture et le remplacement de pare-brise, vitres latérales et lunettes arrière dites standard et le remplacement de pare-brise renforcés et vitres en polycarbonate, au profit de la Police intégrée sur deux niveaux
- un accord-cadre pluriannuel de services relatif à l'achat, l'entretien et la mise à jour d'une solution pour la collecte, la détection et l'analyse des transactions en monnaies virtuelles au profit de la Police judiciaire fédérale
- un accord-cadre pluriannuel de fournitures pour l'acquisition de munitions d'entraînement et d'équipements de protection associés, au profit de la Police intégrée et des écoles de police

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Traitement des données des Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'enregistrement des données dans les Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS).

Le projet exécute l'article 56 de la loi relative aux CPVS régissant le traitement des données (à caractère personnel). Les données précises sont classées par catégorie de données.

Le projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données, au Conseil d'État, à l'Organe de contrôle de l'information policière et à la police intégrée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes  
institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la  
Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
jan@teamjustitie.be

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Investissements des mutualités et des unions nationales

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 29, § 4, de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités.

Ce projet d'arrêté royal vise à remplacer l'arrêté royal du 13 novembre 2002, qui fixe les conditions et les modalités du dépôt, du retrait et du remploi des fonds des mutualités et des unions nationales.

Il vise, d'une part, à élargir l'univers des investissements des mutualités et des unions nationales et, d'autre part, à obliger les mutualités et les unions nationales à élaborer une politique de placement. Le projet a pour objectif de fournir une protection appropriée et renforcée aux membres mutualistes.

Les adaptations envisagées concernent uniquement l'utilisation des fonds de roulement des services de l'assurance complémentaire et les réserves et provisions techniques de l'épargne prénuptiale. Les dispositions relatives à l'utilisation possible des fonds de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités restent, elles, inchangées.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Rapport semestriel sur le Plan de relance et d'investissement

Sur proposition du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé le rapport semestriel relatif à la mise en œuvre du Plan de relance et d'investissement (PRI).

Le rapport semestriel d'avril 2024 couvre 169 jalons et cibles (soit 71 % du total des jalons et cibles). Sur les 79 jalons et cibles relatifs aux projets du Plan de relance européen, 89% sont atteints ou en bonne voie et 11% sont en retard.

Le Conseil des ministres charge les membres du gouvernement compétents pour les jalons et cibles en retard de prendre les initiatives nécessaires en vue d'atteindre l'objectif dans le délai annoncé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 19 00  
<https://dermine.belgium.be>  
[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer  
Porte-parole (FR)  
+32 486 35 64 00  
[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato  
Porte-parole (FR)  
+32 476 48 01 31  
[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Marché public pour le Centre de crise national

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à une campagne d'information pour le Centre de crise national.

Après avoir mené une campagne nationale d'information en 2016-2020, le Centre de crise national souhaite lancer une nouvelle campagne d'information de grande envergure au cours de la période 2024-2028 afin de mettre en avant tous les aspects de la résilience et de l'autonomie concernant les risques et les situations d'urgence.

Dans ce contexte, un contrat-cadre de services est conclu pour une période de quatre ans, pour l'élaboration d'une campagne d'information pluriannuelle et la réalisation d'une étude visant à accroître l'autonomie en Belgique.

La procédure choisie est celle de la procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Dotation d'équilibre travailleurs salariés et travailleurs indépendants pour 2023 et 2024

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant les montants définitifs de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2023 et modifiant les montants pour 2024.

Après le contrôle budgétaire de mars 2024, les montants de la dotation d'équilibre ont été modifiés.

Le premier projet d'arrêté royal fixe les montants définitifs de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2023 :

- le montant définitif de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés est de 5.429.077.000 euros pour 2023
- le montant définitif de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs indépendants est de 533.059.000 euros pour 2023

Le deuxième projet d'arrêté royal concerne une modification du montant de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2024 :

- le montant modifié de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés s'élève à 6.634.962.000 euros pour 2024
- le montant modifié de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs indépendants s'élève à 482.639.000 euros pour 2024

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal fixant les montants définitifs de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2023 par la modification de l'arrêté royal du 9 février 2023 fixant le montant de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2023*

*Projet d'arrêté royal modifiant le montant de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2024 par la modification de l'arrêté royal du 5 février 2024 fixant le montant de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour l'année 2024*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Nomination des membres du conseil d'administration d'ASTRID

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du conseil d'administration d'ASTRID.

Les personnes suivantes sont proposées pour être élues par l'assemblée générales d'ASTRID et être nommées membres du conseil d'administration :

- Dirk Claes
- Leen Dierick
- Stany Hubert
- Pierre Huart
- Jorn Bronselaer, qui poursuivra le mandat d'Anneleen Vander Elstraeten

Les projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Accord de coopération relatif à la directive services

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération avec la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif à la directive 2006/123/CE ainsi qu'un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération.

La directive sur les services contient les dispositions relatives au droit à l'information des prestataires et des destinataires de services ainsi qu'au droit des prestataires de services d'accomplir certaines procédures par voie électronique. Ces dispositions imposent aux États membres de mettre en place un guichet unique et de veiller à ce que les informations et procédures en ligne soient accessibles et disponibles pour les prestataires par l'intermédiaire de ce guichet unique.

L'accord de coopération vise à davantage se conformer pleinement aux obligations à l'égard de l'UE et à mieux aligner le système belge de guichet unique sur le cadre légal européen. À cette fin, le présent accord de coopération prévoit d'abroger l'accord de coopération du 17 juillet 2013 et la collaboration s'est axée sur les points suivants :

- le guichet unique, le portail intergouvernemental en ligne pour l'échange d'informations, les procédures, les formalités et les autorisations
- l'interaction avec les plateformes régionales ainsi que les relations avec les guichets d'entreprises
- l'ancrage du principe de collecte unique de données
- la mise à disposition d'un outil permettant de suivre l'état de chaque demande de licences, d'autorisations ou d'agrément

Le projet d'accord de coopération sera soumis au Comité de concertation, et ensuite, transmis pour avis au Conseil d'Etat avec l'avant-projet de loi et tous les projets d'acte d'assentiment des parties.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Rapport sur l'évolution du marché des assurances insolvabilité dans le secteur du voyage

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la secrétaire d'État à la Protection des consommateurs Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a pris acte du rapport sur l'évolution du marché des assurances insolvabilité dans le secteur du voyage et a marqué son accord sur le maintien des pourcentages actuels des plafonds de couverture et d'intervention de l'État.

Conformément à la loi relative aux infrastructures des marchés d'instruments financiers et portant transposition de la directive européenne 2014/65 (UE), la Banque nationale de Belgique et le SPF Économie ont rédigé un rapport conjoint sur l'évolution du marché des assurances insolvabilité dans le secteur des voyages.

À la lumière des avis du SPF Économie et de la Banque nationale de Belgique, les pourcentages actuels des plafonds de couverture et d'intervention de l'État sont maintenus. Le rapport sera transmis à la Commission européenne, assorti d'une analyse réalisée par les autorités belges.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Marché public pour le SPF Affaires étrangères

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public concernant la valise diplomatique pour le SPF Affaires étrangères.

Le transport de la valise diplomatique du SPF Affaires étrangères s'effectue par la biais d'un marché public récurrent. Le marché actuel peut encore être utilisé jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est donc nécessaire de passer un nouveau marché public afin d'assurer la continuité de ce service après cette date.

Plus concrètement, l'objet de ce marché est à la fois le transport et le conditionnement de la valise diplomatique. Le marché est conclu pour une période de cinq ans et est passé à l'aide d'une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

17 mai 2024 -20:25

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Opérations B-FAST au Moyen-Orient et en Afrique centrale

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les dépenses du SPF Affaires étrangères consacrées aux missions B-FAST à Gaza, en Égypte, en Jordanie, en République démocratique du Congo et en République du Congo en réponse à la crise humanitaire à Gaza et aux inondations en Afrique centrale.

Les dépenses concernent les points suivants :

- un complément à un premier envoi de matériel à Gaza consistant en des « inner cabins » permettant l'utilisation des tentes dans des conditions hivernales
- l'achat de 462 tentes pour les populations affectées en Afrique centrale
- l'envoi d'airdrops avec des rations alimentaires et des produits d'hygiène et l'achat de kits d'hygiène
- le lancement d'un marché public d'une valeur maximale de 500.000 euros pour l'achat de produits médicaux au bénéfice des populations de Gaza principalement
- la donation à l'Égypte de produits médicaux et de médicaments issus du stock stratégique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

17 mai 2024 -20:23

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Avenants aux contrats de gestion du Théâtre royal de la Monnaie, du Palais des Beaux-Arts et de l'Orchestre national de Belgique

Sur proposition de la ministre des Institutions culturelles fédérales Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les avenants aux contrats de gestion 2022-2024 du Théâtre royal de la Monnaie (TRM), du Palais des Beaux-Arts et de l'Orchestre national de Belgique.

Les modifications apportées concernent l'inclusion de dotations spécifiques au sein des dotations générales des institutions, qui sont intervenues après la conclusion du contrat.

S'agissant des projets spécifiques, la convention entre le Palais des Beaux-Arts et l'Orchestre national a été conclue et approuvée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Soutien à la numérisation du patrimoine scientifique et culturel

Sur proposition du secrétaire d'État en charge de la Politique scientifique Thomas Dermine, le Conseil des ministres a pris acte de la consolidation du soutien apporté par l'État fédéral à la numérisation du patrimoine scientifique et culturel des établissements scientifiques fédéraux et de la Cinémathèque royale de Belgique, en prolongeant d'un an le cadre actuellement en vigueur.

La Belgique détient au sein de ses établissements scientifiques fédéraux (ESF) et de la Cinémathèque royale de Belgique (Cinamatek) un patrimoine scientifique, culturel, historique et artistique exceptionnel. Leurs collections constituent un précieux support notamment (mais pas uniquement) pour la recherche scientifique.

Depuis 2005, l'État fédéral (via le SPP Politique scientifique) soutient les efforts de numérisation des collections des ESF et de la Cinamatek au travers de quatre phases successives d'un programme pluriannuel (DIGIT). La phase actuelle DIGIT-04 du programme s'étend jusqu'au 31 décembre 2024.

Vu la richesse de ce patrimoine et l'état d'avancement actuel de la numérisation, ce soutien reste nécessaire pour accélérer la numérisation ainsi qu'accompagner les ESF et la Cinamatek dans la transformation numérique de leur patrimoine scientifique et culturel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 19 00  
<https://dermine.belgium.be>  
[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer  
Porte-parole (FR)  
+32 486 35 64 00  
[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato  
Porte-parole (FR)  
+32 476 48 01 31  
[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2024](#)

## Plan d'approche en vue de l'établissement d'un plan transversal d'adoption du cloud pour l'administration fédérale

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un plan d'approche en vue de l'établissement d'un plan transversal d'adoption du cloud auprès de l'administration fédérale pour d'une mise en œuvre cohérente et sécurisée d'une politique cloud au sein des différentes institutions fédérales.

Sur la base des recommandations en vue d'une concrétisation cohérente et sécurisée d'une politique cloud public et/ou souverain au sein des institutions fédérales de la Federal taskforce public cloud (cf décision du Conseil des Ministres du 1er décembre 2023), le Conseil des Ministres prend connaissance des recommandations et approuve les quatre axes stratégiques pour élaborer le plan d'adoption Cloud de l'Administration fédérale :

1. la mise en place d'une politique pour le suivi et la coordination de l'implémentation du cloud
2. le développement des compétences cloud au sein de l'administration fédérale
3. l'élaboration d'un référentiel commun de catégorisation de l'information (données, services et produits)
4. l'évaluation de la maturité cloud de chaque entité fédérale et l'établissement d'un plan transversal d'adoption du cloud au sein de l'administration fédérale

En suivant ce plan d'approche en quatre axes, les institutions fédérales seront mieux préparées à relever les défis de la transformation numérique et à tirer parti des opportunités offertes par le cloud.

Le Conseil des ministres a demandé au Ministre en charge de la Digitalisation de présenter un plan transversal d'adoption du cloud au sein de l'administration fédérale (y inclus les aspects financiers) pour le 30 septembre 2025.

Si la mise en œuvre concrète de la politique cloud reste de la responsabilité de chaque SPF/institution fédérale, tout écart par rapport aux lignes directrices devra être justifié selon le principe « comply or explain ».

Enfin, afin de définir une stratégie à long terme relative à l'usage des datacenters fédéraux dans la Région de Bruxelles-Capitale, le Conseil des ministres a chargé la Régie des bâtiments de coordonner, conjointement avec le SPF BOSA et sur la base d'un questionnaire standardisé, de dresser un nouvel inventaire des besoins en datacenters pour le 1er décembre 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2024](#)

## Cour internationale de justice : intervention concernant l'interprétation du terme "génocide"

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt et de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'intervention de la Belgique devant la Cour internationale de justice.

Il s'agit d'une procédure sur le fonds dans les affaires suivantes :

- Gambie c. Myanmar concernant l'application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (2019)
- Afrique du Sud c. Israël concernant l'application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (2023)

Les deux affaires soulèvent des questions similaires concernant l'interprétation et l'application de la convention et plus particulièrement en ce qui concerne le concept « d'intention ».

Une première question est de savoir si le fait de commettre des crimes de guerre lors d'une opération militaire exclut nécessairement la possibilité d'établir l'existence d'une intention de détruire un groupe en tant que tel, au motif qu'il y aurait une autre explication que l'intention génocidaire à l'acte en cause.

Une deuxième question concerne la preuve de l'intention spécifique : quelle place faut-il réserver aux déclarations des institutions ou représentants officiels de l'État ? Quelles déclarations faut-il prendre en compte ?

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Affaires étrangères: planning des missions de gestion civile des crises

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le planning indicatif des missions de gestion civile des crises pour 2024. Le Conseil des ministres a également approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la couverture budgétaire de la participation à ces missions.

Les missions civiles de gestion de crise sont la traduction concrète de la volonté politique de la Belgique de participer avec des moyens civils aux efforts internationaux de prévention et de résolution des crises et des conflits, de stabilisation et de reconstruction dans les zones de crise.

Dans la planification, une approche multilatérale est privilégiée et la priorité géographique est accordée aux régions voisines immédiates de l'UE (Balkans, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique, avec un accent particulier sur l'Afrique centrale et le Sahel). L'impact potentiel des menaces transfrontalières sur la sécurité intérieure belge joue également un rôle important. Les priorités thématiques se concentrent sur le respect des droits de l'homme (y compris la mise en œuvre des résolutions des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, et sur les enfants et les conflits armés), sur la promotion de l'État de droit, et sur la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent, la criminalité organisée et la migration irrégulière, ainsi que sur leur prévention.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Stratégie commune 2024-2026 en matière de sécurité de l'information pour l'administration fédérale

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la stratégie commune en matière de sécurité de l'information pour l'ensemble de l'administration fédérale pour la période 2024-2026.

Afin d'assurer le niveau de protection de l'information nécessaire pour toutes les entités fédérales et de pouvoir répondre aux normes minimales pour les entités soumises aux exigences légales de la directive NIS 2, cinq axes stratégiques sont proposés et déclinés en objectifs opérationnels :

- gouvernance : garantir que les objectifs de cybersécurité des entités fédérales sont alignés sur les objectifs stratégiques et les cadres légaux et que les risques de sécurité sont gérés de manière adéquate
- choix stratégiques et durables : couvrir les différents risques de manière transversale et continue
- sécurité : assurer que l'accès aux informations, ainsi que le réseau interne et le périmètre externe du service public fédéral sont protégés de manière adéquate
- vigilance : garantir que les entités fédérales peuvent détecter les vulnérabilités et les menaces sur leurs périmètres interne et externe
- résilience : garantir que les services publics fédéraux sont en mesure de réagir ou de se remettre d'événements défavorables visant la cybersécurité

La mise en œuvre concrète de la stratégie commune en matière sécurité de l'information reste de la responsabilité de chaque SPF/institution fédérale.

Outre l'approbation de la stratégie commune, deux propositions concrètes sont soumises au Conseil des ministres :

- l'élaboration conjointe par la DG Simplification et Digitalisation du SPF BOSA, le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) et la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) d'une proposition sur la manière dont la coopération se déroulera entre les différentes entités actuellement impliquées dans la cybersécurité

Le CCB soutiendra les administrations fédérales et les institutions publiques de sécurité sociale en tant que centre de compétence dans la mise en œuvre des mesures de cybersécurité nécessaires.

- Après discussion au sein du G-Cloud Strategic Board, la proposition sera soumise au Conseil des

ministres, via le Ministre en charge de la digitalisation, au plus tard le 1er octobre 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Analyse d'impact de la réglementation : plan d'action, application et adaptations

Dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR), le Conseil des ministres a marqué son accord sur un plan d'action, le renforcement de l'application de l'AIR et l'adaptation du formulaire AIR.

Une analyse d'impact de la réglementation consiste en une évaluation préalable des conséquences potentielles des projets de réglementation dans les domaines économique, social et environnemental. Elle nécessite de collecter les informations auprès des administrations publiques et de organisations privées, afin que l'élaboration des politiques fondées sur des données probantes devienne un élément essentiel de la bonne gouvernance publique.

Sur la base de constats largement partagés par différentes parties prenantes, telles que la Cour des Comptes, les services publics fédéraux mais aussi le Conseil supérieur des indépendants et des PME, le Conseil central de l'économie, la Fédération des entreprises de Belgique et le Conseil fédéral pour le développement durable, un plan d'action a été établi concernant l'AIR. Ce plan d'action compile toutes les actions qui peuvent améliorer l'efficacité de l'AIR et par conséquent conduire à une réglementation plus qualitative. Les actions sont réparties selon quatre axes : processus, contenu, contrôle, gestion/promotion.

Par ailleurs, il est proposé de renforcer l'application de l'AIR en ancrant le principe de l'analyse d'impact dans l'élaboration des réglementations dès le début de la procédure réglementaire, et plus précisément au sein des groupe de travail de coordination de la politique (IKW). Chaque membre du gouvernement soumettra ainsi l'AIR et la fiche de synthèse des projets de loi, d'arrêté royal ou d'arrêté ministériel, qui relèvent de sa compétence et requièrent l'intervention du Conseil des ministres, au groupe de travail de coordination de la politique en vue de son approbation.

En outre, pour faciliter l'analyse, le formulaire AIR a été adapté et approuvé par le comité d'analyse d'impact et différents outils ont été adaptés, actualisés et développés. Ainsi, les thèmes sont désormais alignés sur les 17 Objectifs de développement durable (ODD), liés à l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Enfin, il a été décidé d'utiliser exclusivement le formulaire AIR en ligne et la fiche de synthèse à partir du 1er janvier 2025. Le Conseil des ministres a chargé le comité d'analyse d'impact de soumettre, d'ici le mois de septembre 2024, une proposition au secrétaire d'État à la Digitalisation concernant la fiche de synthèse et le formulaire AIR adapté en conséquence.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Concession domaniale dans le cadre de la rénovation du site du Pavillon Chinois

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord de principe sur l'octroi d'une concession domaniale à l'ASBL Palais Chinois, dans le cadre de la rénovation du site du Pavillon Chinois sis avenue Van Praet 44 à Bruxelles.

Le Conseil des ministres a approuvé la création d'une association sans but lucratif entre la Régie des bâtiments et le SPF Affaires étrangères afin de rendre possible la rénovation et la gestion du Pavillon Chinois à Laeken et autorisant la Régie des bâtiments à donner en concession le Pavillon Chinois à cette association.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Fedasil : prolongation du recours au travail intérimaire

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation du recours au travail intérimaire pour Fedasil.

Il s'agit de la prolongation de la possibilité d'utiliser le contrat-cadre établi par le SPF BOSA sur le travail intérimaire et ce, en dehors des contours initialement prévus pour Fedasil afin de garantir la continuité du service.

Ce faisant, l'agence souhaite faire appel à ce système pour un volume plus important que celui initialement prévu pour Fedasil et utiliser tous les lots du contrat-cadre.

La prolongation s'applique pour une période d'un an, du 1er mai 2024 au 30 avril 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration  
Rue Lambermont, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 572 02 00  
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@demoor.fed.be](mailto:sieghild.lacoere@demoor.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Installations de chauffage et de conditionnement d'air de certaines institutions scientifiques

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des Bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a autorisé le lancement de la procédure de passation d'un marché public concernant la gestion des installations de chauffage et de conditionnement d'air dans certains bâtiments des institutions scientifiques fédérales.

L'objet du dossier est de republier un nouveau marché de services pour la gestion technique et la garantie totale des installations de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air dans les 9 bâtiments concernés afin de permettre la continuité des services des bâtiments des Musées et des Archives et afin d'augmenter la durée de vie de ces installations et ce, sous forme d'un marché qui sera divisé en 7 lots.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Fedasil : création de places médicales et prolongation des places pour mineurs non accompagnés à Bordet

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la création de places médicales et la prolongation du tarif COO pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Plus concrètement, il s'agit de :

- la création de 19 places médicales individuelles et jusqu'à 30 accompagnateurs organisée par Caritas International pour une période indéterminée à partir du 1er janvier 2024
- la prolongation pour une durée indéterminée de l'application de 95 places d'accueil du centre d'accueil de Bordet pour les mineurs étrangers non accompagnés dont l'âge est incertain

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration  
Rue Lambermont, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 572 02 00  
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@demoor.fed.be](mailto:sieghild.lacoere@demoor.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Régie des bâtiments : mise en concession du Palais de la Dynastie

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet de mise en concession du Palais de la Dynastie situé au Mont des Arts à Bruxelles.

La Régie des bâtiments, en tant que pouvoir adjudicateur, souhaite désigner un concessionnaire pour transformer et rénover le Palais de la Dynastie en un espace interactif et numérique pour mettre en valeur le patrimoine culturel et scientifique européen. Le Palais de la Dynastie peut constituer une vitrine pour notre pays et peut permettre de valoriser le patrimoine immatériel et matériel de l'État fédéral, en tirant parti de l'implantation exceptionnelle du bâtiment au carrefour entre le Mont des Arts, la Grand Place, le quartier européen et la dynamique numérique en développement à la Gare centrale.

Dans ce cadre, le Conseil des ministres a marqué son accord :

- sur cette adjudication publique pour donner en concession le Palais de la Dynastie
- sur l'acquisition du rez commercial situé à côté du Palais de la Dynastie dans le but de l'intégrer à la concession
- sur la composition du comité d'évaluation, la présidence sera assurée par la Régie des bâtiments

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Marché public pour la Régie des bâtiments

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation d'un marché public relatif au système IWMS (*Integrated Workplace Management System*) pour la Régie des bâtiments.

La Régie des bâtiments utilise un système IWMS comme outil de soutien pour ses activités principales dans le domaine de la gestion immobilière et pour le suivi opérationnel des services facilitaires.

Le contrat actuel pour les licences et la maintenance de l'IWMS ainsi que les développements supplémentaires et le support arrivera à échéance le 31 mai. Dans l'attente de la conclusion d'un nouveau marché public, le marché actuel est prolongé pour deux ans à partir du 1er juin 2024 avec possibilité d'une troisième année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Octroi d'un bail emphytéotique pour le site du palais abbatial de Saint-Hubert

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la mise en emphytéose des complexes faisant partie du Site du palais abbatial de Saint-Hubert pour une durée de 99 ans. Le site fera l'objet d'une rénovation complète et d'un développement économique qui permettra la création d'emploi.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Avenant à la convention nationale hôpitaux/organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé le cinquième avenant à la convention nationale du 12 décembre 2019 conclue entre les hôpitaux et les organismes assureurs.

L'avenant comprend des dispositions relatives à :

- l'adaptation de la liste des prestations en hospitalisation de jour à la suite de modifications de la nomenclature
- l'adaptation de la disposition relative à l'indexation
- l'ajout des antimycosiques et des antiviraux à la liste des médicaments éligibles à l'hospitalisation à domicile

L'avenant peut être publié au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Entretien d'accompagnement de bon usage des médicaments pour la bronchopneumopathie chronique obstructive

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avenant à la convention entre les pharmaciens et les organismes assureurs ainsi qu'un projet d'arrêté royal concernant l'entretien d'accompagnement de bon usage des médicaments pour la bronchopneumopathie chronique obstructive.

Le but du quatrième avenant à la convention du 1er janvier 2022 entre les pharmaciens et les organismes assureurs est de fixer le cadre du remboursement de la prestation "Entretien d'accompagnement de Bon Usage des Médicaments (BUM) pour la Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO)". Lors de cet entretien, le pharmacien évalue les attentes et les expériences du patient par rapport à ses médicaments et sa pathologie. En fonction des besoins identifiés, des informations et des conseils adaptés sont donnés au patient. L'objectif est d'adapter au mieux les soins aux besoins individuels du patient et de créer un environnement favorable à des stratégies d'autogestion efficaces.

Le but du projet d'arrêté royal est d'octroyer un honoraire pour la prestation BUM BPCO.

L'avenant peut être publié au Moniteur belge tandis que le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Intervention de Finexpo dans la construction d'un parc solaire en Équateur

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'émission d'une promesse dans le cadre de l'intervention de Finexpo pour la construction d'un parc solaire en Équateur.

Finexpo doit intervenir dans la livraison et la construction d'un parc solaire photovoltaïque par le fabricant Belga Solar destiné à fournir de l'électricité à l'Universidad Estatal Amazónica en Équateur, tout en renforçant les capacités locales en matière d'énergie solaire photovoltaïque.

La gestion de l'énergie sera assurée par un système intelligent. De plus, des formations techniques seront dispensées en Belgique pour renforcer les compétences du personnel de l'université en matière de dépannage, de gestion de l'énergie, d'exploitation et de maintenance du système solaire photovoltaïque.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

17 mai 2024 -20:24

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand

Sur proposition du ministre de la Justice Paul van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand.

Le projet a pour objectif de centraliser certaines matières dans les divisions de Gand, Termonde, Bruges et Courtrai et ce, sans porter atteinte à l'accès à la justice et à la qualité des services. Les affaires centralisées concernent les fonctions juridictionnelles du président du tribunal du travail de Gand (les requêtes unilatérales, les référés, les procédures comme en référé et les procédures d'assistance judiciaire), les contestations relatives à la loi sur la protection contre le licenciement des délégués du personnel, les élections sociales et les amendes administratives, ainsi que certaines autres matières très spécifiques.

Le projet entrera en vigueur le 1er septembre 2024. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal du travail de Gand et modifiant l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de l'entreprise et des tribunaux de police*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustice.be

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
jan@teamjustitie.be

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Accord de coopération avec la Communauté flamande en matière d'accompagnement et de traitement des auteurs d'abus sexuels

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération entre l'État fédéral et la Communauté flamande concernant l'accompagnement et le traitement des personnes soupçonnées, accusées, condamnées ou internées pour des crimes sexuels.

Depuis le milieu des années 90, l'État fédéral et les communautés ont adopté différentes initiatives législatives et directives visant à créer un cadre légal et réglementaire pour le traitement et l'accompagnement des délinquants sexuels, ainsi qu'à améliorer la protection pénale des victimes dans ce domaine. Le 8 octobre 1998, l'Accord de coopération entre l'État fédéral et la Communauté flamande a été conclu. Au niveau fédéral, il a été approuvé par la loi d'approbation du 4 mai 1999.

Suite à la réforme de l'État transférant les maisons de justice aux Communautés, et compte tenu de l'urgence croissante de mettre à jour les accords de coopération, il a été décidé en 2020 de les actualiser. Le présent accord de coopération vise à fournir un cadre pour la collaboration entre les différents services en matière d'accompagnement et de traitement des auteurs d'abus sexuels. Cette collaboration se manifeste non seulement sur le terrain, mais aussi dans le développement des politiques. À cet égard, les compétences sont réparties entre l'État fédéral et les Communautés. En signant l'accord de coopération, les autorités compétentes s'engagent à accorder une attention continue à l'accompagnement et au traitement essentiels des auteurs d'abus sexuels et à garantir une politique cohérente en la matière.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé l'avant-projet de loi portant assentiment à cet accord de coopération.

Le projet d'accord de coopération et l'avant-projet de loi sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la  
Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
jan@teamjustitie.be

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Ukraine : attribution de crédits pour des initiatives d'organisations internationales

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement à l'aide du Fonds Ukraine d'initiatives prises par diverses organisations et organismes internationaux en faveur de l'Ukraine.

Il a été décidé lors du Conseil des ministres du 15 décembre 2023 d'allouer des fonds provenant du Fonds Ukraine pour financer ces initiatives. Le Conseil des ministres confirme maintenant l'affectation de ces crédits aux allocations de bases en question, selon la ventilation suivante :

- OTAN - Ukraine Comprehensive Assistance Package (UCAP) : 3 millions d'euros
- action humanitaire contre les mines en Ukraine - UNDP/ FAO : 2 millions d'euros
- UN Team of Experts on the Rule of Law and Sexual Violence in Conflict : 1 million d'euros

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Exonération des revenus du travail pour les personnes en situation de handicap en inactivité de longue durée

Sur proposition de la ministre en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à assouplir les règles de cumul permises entre les allocations aux personnes en situation de handicap et leurs revenus du travail et ce, pour les personnes en inactivité de longue durée.

Le projet a pour but de clarifier la mesure introduite par l'arrêté royal du 31 janvier 2024 portant la mise en place, pour le calcul de l'allocation de remplacement de revenu, d'un système d'exonération des revenus du travail plus avantageux pour les personnes en situation de handicap en inactivité de longue durée, en vue de les encourager à reprendre le chemin du travail.

Cette mesure permet, en l'essence, aux personnes en situation de handicap inactives dans le milieu du travail de bénéficier d'exonérations plus avantageuses sur leur revenu acquis par un travail effectivement presté et ce, durant 2 ans. Par personne inactive dans le milieu du travail, nous entendons toute personne qui, avant sa mise (ou remise) à l'emploi, n'a bénéficié d'aucun revenu acquis par un travail effectivement presté par elle-même. Il s'avère cependant qu'une clarification du dispositif soit nécessaire afin d'éviter toute insécurité juridique. Le projet d'arrêté royal vise dès lors à pallier cette lacune.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 6 juillet 1987 relatif à l'allocation de remplacement de revenus et à l'allocation d'intégration*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Sam Van De Putte  
Porte-parole (NL)  
+32 478 44 07 01  
[sam.vandeputte@lalieux.fed.be](mailto:sam.vandeputte@lalieux.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Régie des Bâtiments : plan d'action énergie et espaces de bureaux

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le plan d'action énergie et espaces de bureaux.

Lors de l'élaboration du budget initial 2024, la Régie des Bâtiments a été chargée de proposer un plan d'action énergie et espaces de bureaux.

Ce plan comprend :

- une projection de la réduction de la superficie du parc immobilier de la Régie des bâtiments au cours des dix prochaines années
- une projection des consommations énergétiques et de la réduction des émissions de CO2 de ce parc jusqu'en 2041, ainsi qu'une comparaison de ces résultats avec des objectifs imposés par l'Union européenne et des pistes de solution pour dégager d'autres économies d'énergie

Le plan d'action a pour objectif de tendre à la neutralité carbone.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Indice de réparabilité des biens - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal concernant l'indice de réparabilité pour les biens.

Cette mesure met en œuvre une action du Plan d'action fédéral pour une économie circulaire.

L'indice de réparabilité permettra aux consommateurs de savoir si les biens qu'ils achètent sont facilement réparables. Il est prévu qu'à terme cet indice de réparabilité devienne un indice de durée de vie en prenant également en compte la robustesse et la fiabilité des produits. Ces indices ont pour vocation de permettre aux consommateurs de faire des économies et de s'inscrire dans la transition en consommant des biens plus durables.

Le projet d'arrêté royal précise à quels biens l'indice de réparabilité est applicable et détermine les normes techniques par catégorie de biens, afin de déterminer les scores et la méthode de calcul.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal visant à déterminer les biens visés par l'indice de réparabilité, les normes techniques permettant d'établir les scores pour chacun des critères et de la méthode de calcul de l'indice global*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection des consommateurs  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 06  
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys  
Porte-parole  
+32 479 90 90 77  
[nele@bertrand.fed.be](mailto:nele@bertrand.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Convocation des collèges électoraux

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant convocation des collèges électoraux pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi que convocation des nouvelles Chambres.

Selon la Constitution, à la suite de la publication au Moniteur des déclarations de révision de la Constitution, la Chambre des représentants et le Sénat sont dissous de plein droit. Après la dissolution les nouvelles chambres sont convoquées dans un délai de trois mois. Le projet d'arrêté royal met en œuvre ces dispositions et prévoit que :

- les collèges électoraux de toutes les circonscriptions seront convoqués le dimanche 9 juin 2024
- la nouvelle Chambre des représentants sera convoquée le jeudi 4 juillet 2024, et le nouveau Sénat sera convoqué le jeudi 18 juillet 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Régie des bâtiments : actualisation du plan pluriannuel 2021-2041

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'actualisation du plan pluriannuel 2021-2041 pour les besoins immobiliers de la Régie des bâtiments.

Le 10 décembre 2021, le Conseil des ministres a pris acte de la priorisation du Plan pluriannuel d'investissement ainsi que du planning pluriannuel indicatif des travaux de première installation.

Le plan pluriannuel de la Régie des bâtiments est maintenant mis à jour, afin d'intégrer l'augmentation des coûts de construction, les nouveaux projets prioritaires, les modifications du planning de certains projets et les décisions prises par le Conseil des ministres depuis le 10 décembre 2021.

Afin de financer son plan pluriannuel pour les besoins immobiliers de manière souple et de ne pas devoir soit suspendre les procédures en cas de manque temporaire de fonds soit présenter des sous-utilisation importante, la Régie des bâtiments peut demander à la Secrétaire d'Etat au budget d'utiliser ses réserves sous condition. L'utilisation des réserves ne sera inscrite au budget qu'au moment de l'accord de la Secrétaire d'Etat au Budget.

Par ailleurs, le Conseil des ministres charge la Régie des bâtiments de proposer une approche générale pour estimer les gains d'énergie d'ici avril 2025 d'autres investissements (que les installations de production d'énergie renouvelable) qui peuvent également contribuer à générer des gains d'énergie afin de mettre en œuvre le principe de réinvestissement des gains d'énergie pour de nouveaux projets PNEC.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Finalisation du plan fédéral énergie et climat actualisé

Sur proposition de la ministre du Climat Zakia Khattabi et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a pris acte d'une proposition de plan fédéral énergie et climat actualisé, en guise de contribution au Plan national énergie et climat 2021-2030 actualisé.

En application du règlement de l'UE sur la gouvernance de l'Union de l'énergie et l'Action pour le climat (2018/1999), la Belgique doit soumettre à la Commission européenne un Plan national intégré final et actualisé pour l'énergie et le climat avant le 30 juin 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

StéphanieMaquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Nouveaux statuts de l'Institut national des radioéléments

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a émis un avis favorable concernant les nouveaux statuts de l'Institut national des radioéléments (IRE).

Afin de se conformer à l'obligation légale de mise en conformité des statuts de l'Institut avec le Code des sociétés et des associations (CSA), l'IRE a fait établir un projet de nouveaux statuts. Ce projet a été approuvé par son Conseil d'administration en date du 13 octobre 2023 en vue de son approbation par les autorités de tutelle, à la suite de laquelle les nouveaux statuts pourront formellement et définitivement être approuvés. Pour l'établissement de ces nouveaux statuts, il a été opté pour une mise en conformité avec le CSA en restant le plus proche possible de l'esprit des statuts actuels. Les modifications apportées sont relativement restreintes et n'opèrent aucun changement majeur. Conformément à l'article 24 des statuts actuels, toute modification statutaire doit être préalablement approuvée par les ministres de tutelle sur avis du Conseil des ministres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Marché public pour l'Office national des vacances annuelles

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public de services et de fournitures par l'Office national des vacances annuelles (ONVA).

Ce marché sera passé selon la procédure de l'accord-cadre et porte sur l'acquisition de services de support et de maintenance hardware et software de l'infrastructure informatique et l'acquisition de prestations de consultance et de fournitures supplémentaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Accord de coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux prêts de la facilité pour la reprise et la résilience

Sur proposition du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'accord de coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'utilisation des prêts de la facilité pour la reprise et la résilience (RRF), ainsi qu'un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération.

L'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale règle les aspects financiers liés à l'utilisation des prêts RRF en Belgique.

Il prévoit que l'Agence fédérale de la dette agira comme intermédiaire entre la Commission européenne et la Région de Bruxelles-Capitale. L'Agence fédérale de la dette réceptionnera les tranches de prêt de la Commission européenne et reversera à la Région de Bruxelles-Capitale ce qui lui est dû.

À l'inverse, l'Agence fédérale de la dette encaissera les charges d'intérêt et les remboursements en capital des prêts accordés à la Région de Bruxelles-Capitale, et les reversera à la Commission européenne.

L'accord précise par ailleurs que l'Agence fédérale de la dette fournira un plan de paiement précis à la Région de Bruxelles-Capitale. En cas de retard de paiement de la Région de Bruxelles-Capitale, celle-ci devra s'acquitter d'intérêts de retard.

Le projet d'accord de coopération et l'avant-projet de loi sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique

Rue Ducale, 61

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 207 19 00

<https://dermine.belgium.be>

[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer

Porte-parole (FR)

+32 486 35 64 00

[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato

Porte-parole (FR)

+32 476 48 01 31

[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck

Porte-parole (NL)

+32 484 68 12 59

[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Financement de projets via le Fonds de transition énergétique

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé treize projets d'arrêté royal concernant l'octroi de subventions en utilisant le Fonds de transition énergétique.

La direction générale de l'Énergie a publié un appel à projets en novembre 2023, lequel sommait les candidats potentiels de déposer leurs propositions de projet au plus tard le 23 janvier 2024. La direction générale de l'Énergie a ainsi reçu 42 propositions de projet.

À la lumière de l'avis de la direction générale de l'Énergie concernant la recevabilité et le classement des projets ainsi que le budget disponible, il a été recommandé d'octroyer des subsides à treize propositions de projet, pour un montant total de 15.068.021,79 d'euros.

En 2025, dans le cadre du neuvième appel à projets qui sera en principe organisé au plus tard le 15 novembre 2024, le budget disponible sera de 25 millions d'euros.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Modalités et frais de fonctionnement de la Commission des provisions nucléaires

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant respectivement le montant maximal annuel des frais de fonctionnement et des frais du secrétariat permanent de la Commission des provisions nucléaires et les modalités et frais de fonctionnement de la Commission et de son secrétariat permanent.

La loi du 12 juillet 2022 portant création de la Commission des provisions attribue des responsabilités nettement plus importantes à la Commission, comme l'analyse de l'impact des décisions capitalistiques de l'exploitant nucléaire, la vérification des garanties pour les prêts, le renforcement du contrôle prudentiel par le biais d'obligations d'information accrues pour l'exploitant nucléaire et la société de provisionnement nucléaire, la possibilité d'imposer des sanctions, etc. La Commission se voit en outre confier la mission de contrôle prudentiel de Hedera et devra assumer des missions supplémentaires, comme l'évaluation de la nouvelle libération d'actifs non européens des exploitants nucléaires.

Les deux projets d'arrêté royal remplacent les arrêtés d'exécution en vigueur qui ont été pris en exécution de la loi du 11 avril 2003.

Le premier projet prévoit une hausse du montant maximal annuel des frais de fonctionnement et de secrétariat de la Commission jusqu'à deux millions d'euros, valable à partir de l'année 2025 et des années suivantes. Il convient de noter que ce montant annuel maximal ne sera pas entièrement utilisé chaque année et qu'un budget annuel confectionné en fonction des besoins doit aussi être soumis à l'approbation du ministre.

Le deuxième projet remplace l'arrêté royal du 30 janvier 2019 relatif aux modalités et frais de fonctionnement de la Commission. Il précise notamment une série de règles et essaie de s'aligner sur le fonctionnement actuel de la Commission, comme l'adaptation des rémunérations selon les responsabilités des membres et la charge de travail à la suite des réunions de la Commission et des réunions supplémentaires avec des tiers afin de pouvoir préparer les dossiers. La rémunération totale par membre ou pour le président est plafonnée à un montant annuel maximal.

Le premier projet est soumis à la signature du Roi.

Le deuxième projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal fixant le montant maximal annuel des frais de fonctionnement et des frais du secrétariat permanent de la Commission des provisions nucléaires*

*Projet d'arrêté royal relatif aux modalités et frais de fonctionnement de la Commission des provisions nucléaires et de son secrétariat permanent*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Organisation, fonctionnement et gestion financière de « BE-WATT »

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le service administratif à comptabilité autonome dénommé « BE-WATT », incorporé au SPF Économie.

Le projet d'arrêté royal porte exécution de la loi du 26 avril 2024 portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement du service administratif à comptabilité autonome dénommé BE-WATT et diverses dispositions relatives à l'échange des informations.

BE-WATT centralise plusieurs rôles et de tâches de l'État belge dans le cadre de la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires de Doel 4 et de Tihange 3 et du mécanisme de soutien aux parcs éoliens offshore.

Le projet d'arrêté royal règle tout d'abord l'organisation, le fonctionnement et la prise de décision au sein de BE-WATT en vue de l'exécution des tâches du service. Il prévoit également un règlement relatif aux décisions dans le cadre de la mise en œuvre des tâches de BE-WATT qui sont soumises à l'avis ou à l'avis conforme de la CREG, y compris les modalités pratiques relatives à la récolte de ces avis.

En outre, cet arrêté prévoit les précisions et règlements nécessaires pour que l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière de BE-WATT soient conformes à la législation et la réglementation en vigueur relatives aux services administratifs à comptabilité autonome.

En vue de rendre BE-WATT opérationnel à temps, la ministre de l'Énergie peut donner instruction au SPF de déjà lancer la procédure de recrutement du directeur général et du responsable financier. Le Conseil des ministres a marqué son accord pour que, dans cette optique, les crédits nécessaires soient inscrits via les dotations de fonctionnement de BE-WATT.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État après négociations syndicales.

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Dispositions relatives au tarif social

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal et un projet d'arrêté ministériel concernant les modalités relatives au tarif social.

Voici ce que prévoient les projets :

- que l'entreprise de gaz naturel ou l'entreprise d'électricité doit notifier au client résidentiel protégé l'application du tarif social et communiquer les coordonnées qui permettent au client résidentiel protégé d'indiquer s'il ne souhaite plus bénéficier de l'application du tarif social ou s'il souhaite que le tarif social soit à nouveau appliqué
- que si le client résidentiel protégé renonce au tarif social dans les 30 jours ouvrables de la notification d'attribution par le fournisseur, les conditions tarifaires antérieures continueront à s'appliquer et que, après l'expiration de ce délai, le fournisseur applique la procédure prévue dans la loi sur le gaz et l'électricité
- que le principe « carry forward » est plafonné afin que le tarif social ne puisse jamais dépasser le tarif commercial le moins cher offert au cours du mois précédant le trimestre où le tarif social est déterminé

Les projets sont transmis pour avis au Comité de concertation et au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 6 juin 2022 fixant les prix maximaux sociaux pour la fourniture de chaleur aux clients résidentiels protégés*

*Projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30 mars 2007 portant fixation de prix maximaux sociaux pour la fourniture de gaz aux clients résidentiels protégés et l'arrêté ministériel du 30 mars 2007 portant fixation de prix maximaux sociaux pour la fourniture d'électricité aux clients résidentiels protégés*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Modifications concernant la fin de carrière du personnel opérationnel des zones de secours

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la fin de carrière du personnel opérationnel des zones de secours.

Le projet d'arrêté royal prévoit l'introduction du régime de fin de carrière de l'interruption de carrière à temps partiel à partir de 50 ou 55 ans pour les sapeurs-pompiers professionnels et les ambulanciers professionnels des zones de secours. Il s'agit d'un régime existant d'interruption de carrière tel que décrit dans l'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations.

Le projet d'arrêté royal reprend les conditions pour intégrer ce régime au régime de travail à 4/5e ou au régime de travail à mi-temps à partir de l'âge de 50 ou 55 ans, ainsi que le droit aux allocations de l'ONEM.

Le projet prévoit également que les zones peuvent proposer une fonction adaptée dans un autre service public, par le biais d'un détachement, à condition que l'autre service public donne son accord par le biais d'une convention de détachement.

Dans le cadre d'un prochain conclave budgétaire, les préparations nécessaires seront faites pour fournir les ressources nécessaires, après quoi l'entrée en vigueur du décret pourra être définitivement déterminée par le Conseil des ministres.

Avec cette décision, le projet de décret pourra être soumis au Conseil d'Etat pour avis et la question d'une politique de fin de carrière saine et adéquate pour nos pompiers opérationnels et nos ambulanciers restera à l'ordre du jour.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes  
institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Utilisation du 2-méthylxolane dans les denrées alimentaires

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'utilisation du 2-méthylxolane dans les denrées alimentaires.

Il s'agit de la transposition de la directive (UE) 2023/175 relative à l'utilisation du solvant d'extraction 2-méthylxolane dans les procédés d'extraction lors de la production ou du fractionnement de graisses et d'huiles et de la production de beurre de cacao, dans la préparation de produits à base de protéines dégraissées et de farines dégraissées, et dans la préparation de germes de céréales dégraissés et d'arômes à partir de substances aromatiques naturelles.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 69 79  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@clarinval.belgium.be](mailto:delara.pouya@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

17 mai 2024 -20:25

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Régie des bâtiments : prises en location pour les besoins de la Police fédérale

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la Régies des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur quatre dossiers de prises en location pour les besoins de la Police fédérale.

Les quatre dossiers sont les suivants :

- Jemeppe-Sur-Meuse : prise en location d'une partie de l'immeuble pour les besoins de l'Académie nationale de Police
- Andenne : prise en location de pistes à la conduite sur le site de ProMove pour les besoins de l'Académie nationale de Police
- Ravels : prise en location d'un hangar sur le site Brandweerdepot Weelde, sis Geeneinde 54 pour les véhicules de la Police fédérale et de la Protection civile
- Anvers : prise en location d'espaces de bureaux pour la rive gauche et prise en location de places de parking pour la rive droite pour les besoins de la Police de la navigation

Le Conseil des ministres a marqué son accord pour l'intervention de la provision interdépartementale pour couvrir ces quatre locations.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Marché public pour la prolongation de l'exploitation du site Justitia

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation d'un marché public concernant la gestion et l'entretien du site Justitia jusqu'au 31 décembre 2024, ainsi que sur la passation d'un marché public concernant la prolongation de l'exploitation de ce même site.

Cela devrait permettre à la Justice de continuer à utiliser le site Justitia même après le procès des attentats du 22 mars 2016 pour les procès qui nécessitent des mesures de sécurité particulières ou qui ne peuvent être organisés dans les autres bâtiments de justice de Bruxelles pour des raisons de capacité ou d'autres besoins.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Montants 2024 des fonds pour le financement des tarifs sociaux pour la fourniture d'électricité et de gaz

Sur proposition de la ministre de l'Energie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant les montants pour 2024 des fonds destinés au financement du coût réel résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients protégés résidentiels.

Pour 2024, conformément à l'avis de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) le montant nécessaire pour assurer le financement du coût réel résultant de l'application de prix maximaux aux clients protégés résidentiels et des indemnités forfaitaires uniques est fixé à :

- 230.100.000 euros pour la fourniture d'électricité
- 340.700.000 euros pour la fourniture de gaz naturel

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal déterminant les montants pour 2024 des fonds destinés au financement du coût réel résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel aux clients protégés résidentiels*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

StéphanieMaquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)

17 mai 2024 -20:25

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Création d'un registre des nouveau-nés

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant création d'un registre des nouveau-nés.

L'avant-projet de loi vise à créer une nouvelle composante au sein du Registre national, dans laquelle sera mentionnée (non inscrite) une nouvelle catégorie de citoyens, à savoir les nouveau-nés pour lesquels aucun acte de naissance n'a encore été établi.

Bien que seul l'acte de naissance crée une véritable identité légale, opposable à tous, pour les nouveau-nés, il peut être judicieux de disposer plus tôt d'une identité administrative et d'un numéro de registre national. Cela permettra au nouveau-né de bénéficier de droits et d'avantages, notamment dans le domaine de la sécurité sociale.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État et aux associations de fonctionnaires de l'état civil.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique  
Rue de la Loi, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 488 0511  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
+32 473 33 30 53  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Tarification Fedasil

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les nouveaux tarifs d'accueil différenciés et les modalités financières pour le futur financement des places d'accueil gérées par les partenaires de l'accueil et par l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration  
Rue Lambermont, 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 572 02 00  
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere  
Porte-parole  
+32 475 50 55 50  
[sieghild.lacoere@demoor.fed.be](mailto:sieghild.lacoere@demoor.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Revalorisation du site du Cinquantenaire : approbation du masterplan et deuxième rapport intermédiaire sur l'état d'avancement du projet

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le masterplan pour la revalorisation et la réorganisation du site du Cinquantenaire et sur le deuxième rapport intermédiaire sur l'état d'avancement du projet.

En 2022, le Conseil des ministres a exprimé son ambition de revaloriser le site du Cinquantenaire dans son ensemble en élaborant un masterplan à l'horizon 2030. Un programme culturel doit en outre redynamiser le site dans la perspective du bicentenaire du Royaume de Belgique. Le premier rapport d'avancement a été présenté le 20 juillet 2023 et contenait, d'une part, un état des lieux des différentes initiatives prises par l'asbl Horizon 50/200 mandatée pour porter ce projet et, d'autre part, les premières orientations concernant le masterplan.

Un deuxième rapport d'avancement a maintenant été présenté, lequel contient un aperçu des initiatives en cours et une proposition de masterplan soumise pour approbation au Conseil des ministres. Le rapport identifie de surcroît trois lignes de force visant à améliorer l'attractivité du site du Cinquantenaire et à faire de ce site le lieu incontournable du bicentenaire de la Belgique. Ces lignes de forces sont :

- le site du Cinquantenaire devient un lieu dynamique pour tous
- l'axe Schuman-Mérode devient une esplanade métropolitaine avec un espace sous-terrain véritable colonne vertébrale du site
- un site doté d'infrastructures modernes pour le patrimoine, la mémoire et la science

Les lignes de forces proposées se traduisent en actions qui reprennent la vision stratégique commune des directions des institutions présentes sur le site. Ces interventions garantissent une transformation profonde du site.

Le Conseil des ministres a mandaté la ministre chargée de Beliris de lancer un marché public d'étude relatif à la réalisation du masterplan et marque son accord sur l'inscription d'un montant complémentaire de 25,2 millions d'euros au bénéfice de Beliris à charge du budget 2025, afin de couvrir la TVA et les réserves utiles aux marchés d'études et de travaux.

Enfin, le Secrétaire d'État chargé de la Politique scientifique et la ministre de la Défense sont chargés de présenter un plan opérationnel pour la relocalisation nécessaire et l'aménagement futur des zones concernées par ce masterplan.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 19 00  
<https://dermine.belgium.be>  
[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer  
Porte-parole (FR)  
+32 486 35 64 00  
[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato  
Porte-parole (FR)  
+32 476 48 01 31  
[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments  
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 501 03 27  
<https://michel.belgium.be>  
[info@michel.fed.be](mailto:info@michel.fed.be)

Axel Nulluy  
Porte-parole  
+32 472 87 74 29  
[axel.nulluy@michel.fed.be](mailto:axel.nulluy@michel.fed.be)

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Sam Van De Putte  
Porte-parole (NL)  
+32 478 44 07 01  
[sam.vandeputte@lalieux.fed.be](mailto:sam.vandeputte@lalieux.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Rapport de synthèse sur l'Intégration des objectifs de développement durable dans les notes de politique générale

Sur proposition de la ministre du Développement durable Zakia Khattabi, le Conseil des ministres a pris acte du rapport de synthèse sur l'Intégration des objectifs de développement (SDG pour « sustainable development goals ») durable dans les notes de politique générale des membres du gouvernement.

La politique fédérale en matière de développement durable est principalement déterminée par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable. Comme le prévoit cette loi, une vision stratégique fédérale à long terme du développement durable a été élaborée ; elle comprend 55 objectifs qui doivent être atteints pour 2050. Dans le même temps, la Belgique en tant qu'État membre des Nations unies s'est aussi engagée à atteindre les objectifs de développement durable pour 2030.

Le 23 juillet 2021, le Conseil des ministres a décidé que chacun des membres du gouvernement devait intégrer chaque année les SDG et les SDG cibles dans ses notes de politique générale. Plus concrètement, il s'agit d'une analyse de la matérialité succincte contenant des informations complémentaires sur l'impact attendu des SDG qui sont joints à la note de politique générale. Le ministre compétent pour le développement durable élabore chaque année un rapport de synthèse générique sur l'alignement des notes de politique générale des membres du gouvernement sur les SDG.

Le Conseil des ministres a pris acte du troisième rapport de synthèse établi par la ministre du Développement durable, sur proposition de l'Institut fédéral pour le développement durable qui a passé en revue et analysé l'ensemble de notes de politique générale 2024 sur la base de la décision du 23 juillet 2021 ainsi que sur la base des recommandations des premier et deuxième rapports de synthèse. Il s'agit d'un rapport de synthèse générique de la contribution de chaque domaine politique aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du  
Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Mathias Bienstman  
Porte-parole (NL)  
+32 499 77 68 06  
[mathias.bienstman@khattabi.fed.be](mailto:mathias.bienstman@khattabi.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à [Conseil des ministres du 17 mai 2024](#)

## Statut unifié pour le personnel des services de renseignement et de sécurité

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant création d'un statut administratif et financier unique et coordonné pour le personnel des services de renseignement et de sécurité.

À la suite des attaques terroristes qui ont frappé la Belgique en 2016, une commission d'enquête parlementaire a été constituée avec notamment pour mission d'examiner si tous les services compétents ont fonctionné de façon adéquate pour faire face à la menace terroriste. Les principales recommandations de cette commission d'enquête relatives à « une gestion moderne des ressources humaines » sont les suivantes :

- il convient d'élaborer pour l'ensemble des collaborateurs de la Sûreté de l'État (VSSE) un même statut administratif et pécuniaire, qui doit être concurrentiel par rapport au statut du personnel d'instances publiques comparables
- il convient d'instaurer un statut identique pour les collaborateurs de la VSSE, de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) et le personnel civil du Service général du renseignement et de la sécurité (SGRS), afin de favoriser la mobilité du personnel entre les services
- en ce qui concerne le personnel civil, la VSSE et le SGRS doivent pouvoir effectuer des recherches ciblées et recruter des candidats avec des profils de spécialisation par le biais d'une procédure souple et objective
- les services de renseignement doivent avoir la possibilité d'engager temporairement du personnel, de manière à pouvoir répondre avec souplesse aux changements rapides des besoins

Le projet crée un tel statut pour le personnel des services de renseignement et de sécurité, sur la base des dispositions du statut de la fonction publique. Il ne l'introduit dans un premier temps que pour le personnel du VSSE.

Dans une deuxième phase, les autres services de renseignement et de sécurité pour lesquels il n'est pas possible d'introduire le statut unifié à court terme, comme l'OCAM et le SGRS, pourront le faire par arrêté royal.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État après négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la  
Justice et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 02  
[contact@teamjustice.be](mailto:contact@teamjustice.be)

Julien Vandenborre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien@teamjustitie.be](mailto:julien@teamjustitie.be)

Jan Van der Cruysse  
Porte-parole (NL)  
+32 490 57 33 88  
[jan@teamjustitie.be](mailto:jan@teamjustitie.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Rapport d'activité 2024 et nomination des membres du Comité d'étude sur les investissements publics

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et du secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques Thomas Dermine, le Conseil des ministres a pris acte du rapport d'activité 2024 du Comité d'étude sur les investissements publics (CEIP), a marqué son accord sur le principe d'une poursuite de son financement pour la période 2025-2026 avant une nouvelle évaluation, et a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination d'un membre du Comité.

Florence Lepoivre remplace Estelle Ceulemans en tant que membre du CEIP, dont elle achèvera le mandat.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale  
Rue de la Loi, 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers  
Porte-parole  
[miet.deckers@vincent.minfin.be](mailto:miet.deckers@vincent.minfin.be)

Thomas Dermine, secrétaire d'État pour la Relance et les Investissements stratégiques, chargé de la Politique scientifique  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 19 00  
<https://dermine.belgium.be>  
[thomas.dermine@dermine.fed.be](mailto:thomas.dermine@dermine.fed.be)

Jérémie Demeyer  
Porte-parole (FR)  
+32 486 35 64 00  
[jeremie.demeyer@dermine.fed.be](mailto:jeremie.demeyer@dermine.fed.be)

Laura Sabato  
Porte-parole (FR)  
+32 476 48 01 31  
[laura.sabato@dermine.fed.be](mailto:laura.sabato@dermine.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Fixation du statut des enquêteurs Statbel

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal proposant un statut à part entière pour les enquêteurs Statbel.

La direction générale Statistique -Statistics Belgium du SPF Économie (Statbel) est l'autorité statistique fédérale, telle que prévue par la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique et le point de contact officiel belge d'Eurostat en tant qu'Institut national de statistique.

Statbel a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion de chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges. La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives ou d'enquêtes. Pour certaines enquêtes auprès des ménages, Statbel a recours à des enquêteurs freelance, qui ne bénéficient cependant pas d'un statut à part entière.

Le projet d'arrêté royal comble cette lacune et prévoit un contrat de travail d'employé pour un travail nettement défini, établi avec le SPF ETCS et le SPF BOSA. En effet, la réalisation des enquêtes en personne, au domicile des personnes interrogées, dans le respect des obligations supranationales dans lesquelles Statbel doit s'inscrire, exige que cet emploi puisse être exercé dans le cadre d'un contrat de travail pour un travail nettement défini et ne se prête pas à être exercé par des membres du personnel liés à l'État belge, que ce soit par statutarisation ou par tout autre contrat de travail.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État après négociations syndicales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de  
l'Économie et du Travail  
Rue Ducale, 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 207 16 00  
<https://dermagne.belgium.be>  
[contact@dermagne.fed.be](mailto:contact@dermagne.fed.be)

Nicolas Gillard  
Porte-parole (FR)  
+32 476 20 37 84  
[nicolas.gillard@dermagne.fed.be](mailto:nicolas.gillard@dermagne.fed.be)

Laurens Teerlinck  
Porte-parole (NL)  
+32 484 68 12 59  
[laurens.teerlinck@dermagne.fed.be](mailto:laurens.teerlinck@dermagne.fed.be)

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la  
Fonction publique, des Entreprises publiques, des  
Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://desutter.belgium.be>  
[info@desutter.fed.be](mailto:info@desutter.fed.be)

Bram Sebrechts  
Porte-parole  
+32 498 27 31 91  
[bram.sebrechts@desutter.fed.be](mailto:bram.sebrechts@desutter.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Ukraine : attribution de la deuxième tranche des crédits pour des initiatives d'organisations internationales

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement à l'aide du Fonds Ukraine d'initiatives prises par diverses organisations et organismes internationaux en faveur de l'Ukraine.

Il a été décidé lors du Conseil des ministres du 3 mai 2024 d'allouer des fonds provenant du Fonds Ukraine pour financer ces initiatives. Le Conseil des ministres confirme maintenant l'affectation de ces crédits aux allocations de bases en question, selon la ventilation suivante :

- OTAN - Ukraine Comprehensive Assistance Package (UCAP) : 3 millions d'euros
- ICC - Trust Fund for Security : 700 000 euros

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
[olivier.schotte@diplobel.fed.be](mailto:olivier.schotte@diplobel.fed.be)

Remy Esquiliche  
Porte-parole (NL)  
[remy.esquiliche@diplobel.fed.be](mailto:remy.esquiliche@diplobel.fed.be)

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Nominations au sein des conseils d'administration d'Elia, de Fluxys Belgium et de Fluxys LNG

Sur proposition de la ministre de l'énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal nommant respectivement un représentant du gouvernement fédéral au sein du conseil d'administration d'Elia et un commissaire du gouvernement fédéral au sein du conseil d'administration de Fluxys Belgium SA et de Fluxys LNG SA.

Maximilien Ralet est nommé représentant du gouvernement fédéral pour le rôle francophone au sein du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA.

Julien Simon est nommé commissaire du gouvernement fédéral pour le rôle francophone au sein du conseil d'administration de Fluxys Belgium SA et Fluxys LNG SA.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
[info@vanderstraeten.belgium.be](mailto:info@vanderstraeten.belgium.be)

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
[stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be](mailto:stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be)

Pieterjan Desmet  
Porte-parole (NL)  
+32 471 513435  
[pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be](mailto:pieterjan.desmet@vanderstraeten.belgium.be)